

N°625 – 7 Juin 2006

Edito

Le temps des concessions unilatérales de l'Union européenne à l'OMC est passé

Alors que la plus grande confusion règne sur le déroulement des négociations, Pascal Lamy tente d'en accélérer le calendrier et de les intensifier en insistant auprès des trois principaux acteurs (Etats-Unis, Union européenne, Brésil) pour obtenir un pré accord politique sur les principales questions clés.

Objectif visé : disposer d'un projet de texte agricole le plus abouti possible le 19 juin, pour le remettre à l'arbitrage d'une trentaine de ministres lors d'une réunion ministérielle qui serait organisée fin juin à Genève.

Peter Mandelson, Commissaire européen en charge des négociations à l'OMC, a de nouveau fait savoir que l'Union européenne serait prête à de nouvelles concessions en matière d'ouverture de son marché agricole et alimentaire si les principaux partenaires « mettaient également quelque chose sur la table ».

*Pour l'ANIA, **il n'est plus temps de faire des concessions unilatérales** et l'Union européenne est en droit d'attendre des mouvements réciproques de la part de ses partenaires. Cette nouvelle déclaration n'est pas la bienvenue à l'heure où le Sénat américain vient de proposer un amendement pour instaurer une aide supplémentaire directe aux agriculteurs américains de 1,5 milliards de dollars en complément de 2,5 milliards provisionnés au titre des calamités agricoles...*

Qualité Consommation

Présence fortuite d'allergènes : poursuite du travail prospectif de l'ANIA avec l'AFSSA

De nombreux industriels analysent les risques de présence fortuite d'allergènes dans leur production et en informent de manière volontaire les consommateurs. L'ANIA a élaboré et diffusé en aout 2005 un guide de bonnes pratiques pour aider les entreprises à gérer ce risque. Toutefois, pour n'indiquer ces présences de traces d'allergènes que lorsqu'elles exposent les personnes allergiques à un risque potentiel, **les industriels ont besoin de seuils pouvant conduire à étiquetage.**

L'ANIA a exprimé à plusieurs reprises ce besoin aux pouvoirs publics et aux scientifiques. C'est finalement suite à une saisine de la CLCV que l'AFSSA a créé un groupe de travail ayant notamment cet objectif. L'ANIA a été auditionnée par ce groupe de travail, qui prévoit de se prononcer sur ce dossier avant la fin de l'année. Après avoir exposé les difficultés que rencontrent les industriels dans leurs prises de décision d'étiquetage, **l'ANIA a apporté une contribution concrète en proposant des seuils, représentatifs des pratiques industrielles sur lesquels l'AFSSA pourrait se prononcer.**

L'étiquetage nutritionnel : l'essentiel est de définir un cadre cohérent

Pouvoirs publics, professionnels, consommateurs s'accordent pour dire que l'étiquetage nutritionnel doit être revu pour améliorer sa compréhension et pour assurer la cohérence de la multitude de systèmes qui se sont dernièrement développés. En France, au sein du CNC (Conseil National de l'Alimentation), un consensus s'est dégagé pour rejeter tout système de « jugement » simpliste des aliments (type feu rouge/orange/vert proposé en Grande Bretagne) et pour promouvoir un système d'information simple, basé sur une représentation des teneurs d'un aliment par rapport aux apports journaliers recommandés. Reste à trancher la principale question en débat : volontaire ou obligatoire ? Actuellement, l'étiquetage nutritionnel est de plus en plus présent, de façon volontaire, sur les produits alimentaires. Les secteurs professionnels formalisent des engagements dans ce sens. De plus, **l'industrie s'est engagée depuis 2004 à fournir au consommateur l'information concernant la composition nutritionnelle** sur l'étiquette ou par tout autre support (service conso,

brochure,...).

Dans ces conditions, l'ANIA estime que l'étiquetage peut rester volontaire (sauf en cas d'allégations nutritionnelles ou santé où il doit, bien sur, rester obligatoire). L'essentiel est de **définir un cadre cohérent au niveau européen en cas d'étiquetage nutritionnel et d'assurer en parallèle l'éducation des consommateurs pour qu'ils comprennent cet étiquetage.**

Révision de la réglementation européenne sur l'étiquetage des denrées alimentaires : la DG Sanco consulte les Etats membres

L'objectif est de revoir la réglementation actuelle pour prendre en compte le contexte plus vaste de la communication avec les consommateurs, intégrant l'étiquette mais également d'autres moyens d'informations. Quels sont les éléments indispensables devant obligatoirement figurer sur l'étiquette pour assurer la protection du consommateur et lui permettre de faire son choix ? Et quels sont ceux qui peuvent se retrouver sur d'autres supports et faire l'objet « d'autoréglementation ». A la suite de cette consultation, il s'agira pour le législateur de faire un choix politique.

Ce sujet a été débattu lors du CNC du 31 mai présidé par Guillaume Cerutti, en présence de Jacques Humières et Helena Sobiepanek de la DG SANCO. L'ANIA, comme les autres collègues du CNC, est **en faveur du maintien de la plupart des mentions actuellement obligatoires sur l'étiquette**. Pour les autres informations, l'ANIA soutient fortement l'idée d'autorégulation et de guides de bonnes pratiques au niveau européen, concernant par exemple les questions de lisibilité de l'étiquetage, la présence fortuite d'allergènes, les mentions sur l'origine ou l'étiquetage nutritionnel. Elle demande également que l'accessibilité aux textes traitant d'étiquetage soit facilitée pour les opérateurs.

Vacance prochaine de la présidence de l'ISO TC 34

Le Comité technique « Produits alimentaires » de l'ISO, l'ISO TC 34, est le principal comité technique international du domaine agroalimentaire. Il est chargé de la normalisation des produits l'alimentation humaine et animale, de l'échantillonnage, des méthodes d'analyse et d'essais notamment. La Hongrie qui présidait ce comité a annoncé qu'elle renonçait à cette responsabilité. **L'ANIA soutient la candidature française à la présidence de ce comité technique** et l'a fait savoir à l'AFNOR. Il s'agit en effet d'un enjeu stratégique pour le secteur alimentaire en terme d'image, de capacité d'anticipation et d'influence.

Environnement

PNAQ 2

L'ANIA est très préoccupée par les propositions qui pourraient être faites par la France de réduire significativement les quotas en 2008/2012, sans que soient pris en compte les efforts déjà réalisés par l'industrie alimentaire. Cette nouvelle contrainte n'apparaît pas justifiée dans un contexte où la France a d'ores et déjà atteint ses objectifs de Kyoto, en raison des réductions d'émissions opérées par l'industrie manufacturière. **L'ANIA estime donc que ses entreprises, qui ont fait des progrès en matière d'émissions de CO₂, ne devraient pas être pénalisées par le PNAQ** qui sera présenté à la Commission européenne, d'autant plus que le contexte énergétique pèse déjà lourdement sur les industriels.

Communication

Les premières Assises de l'industrie alimentaire

Comme annoncé dans les précédents Flash, **l'ANIA tiendra ses premières Assises le mardi 10 octobre prochain au Carrousel du Louvre**. Le thème fédérateur, **Force et devenir de l'industrie alimentaire : un atout pour la France**, mobilisera plus de 1 000 industriels, chefs d'entreprises et décideurs.

Nous vous invitons à **consulter le programme de cette journée** et à venir vous inscrire sur le site Internet www.ania-assises.fr dédié à cet événement inédit.

En vous inscrivant avant le 30 juin 2006, vous pouvez encore bénéficier du tarif préférentiel !

Recevez le Flash par Email

Le Flash est également disponible en version électronique. Si vous souhaitez le recevoir par email, merci de vous inscrire en remplissant le formulaire sur www.ania.net.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE

Association Nationale des Industries Alimentaires

21 rue Leblanc 75015 PARIS • Tél. +33 (0)1 53 83 86 00 - Fax +33 (0)1 53 83 92 37
E-mail : infos@ania.net • Site : www.ania.net